



Ponts naturels 2024 : un Pont trop loin ?



Nous savons que la campagne de la déclaration d'impôt sur le revenu est une période de forte implication pour les services de la DGFIP qui œuvrent dans le domaine. Une période où les demandes de congés sont acceptées avec parcimonie.

La dernière campagne a été des plus chaotiques, notamment du fait de l'application GMBI en mode "débrouillez-vous sur internet pour déclarer vos biens immobiliers" et du manque de personnel dans les services. Conséquence : des appels téléphoniques et des messages e-contacts en pagaille qui ont particulièrement alourdi le travail des agents.

La Direction, forte d'une longue expérience de traitement à la hussarde des problèmes rencontrés (comme enfoncer une vis dans un mur avec un marteau piqueur), a fortement conseillé aux directions locales d'écourter les discussions sur les ponts naturels pour l'année 2024.

Les ordres donnés ? Pas ou peu de congés pour la campagne d'impôt sur le revenu (ce qui n'est pas nouveau en soi), pas de pont naturel en mai (ou a minima pas de pont naturel pour les SIP ou les CDC) et pas ou peu de congés pour certains services en fin d'année.

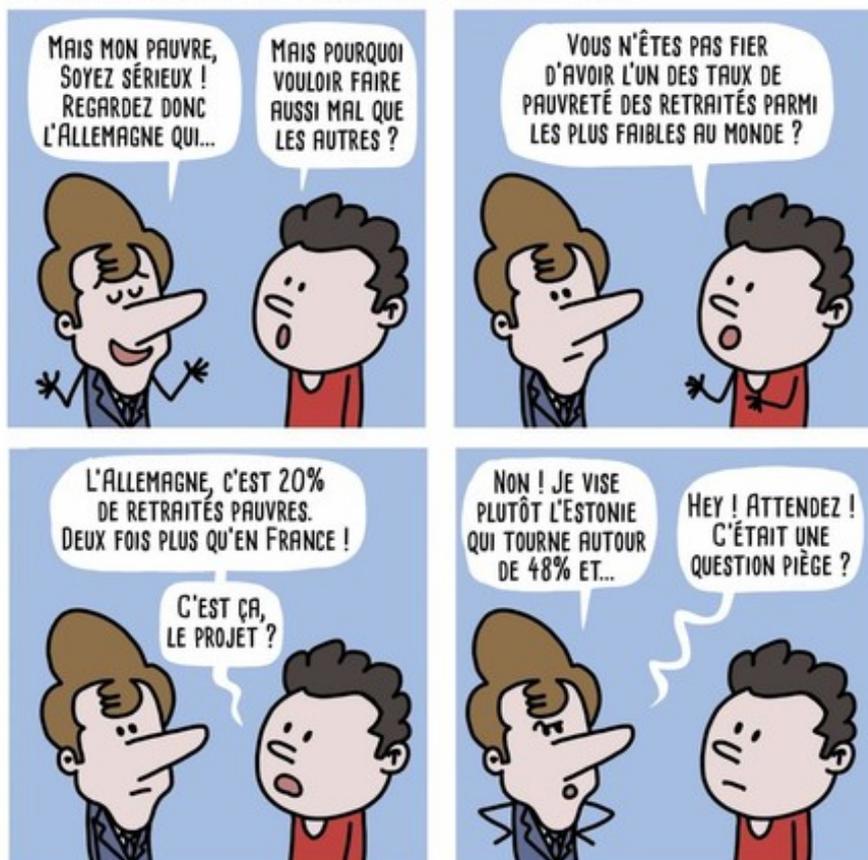
Alors là ... non !!! Les agents ne sont responsables ni des jours fériés et ponts du printemps, ni du pont naturel du 19 mai 2023 et encore moins du choix répété d'un gouvernement libéral d'affaiblir le service public à la DGFIP (suppression d'emplois, fermeture de sites et NRP).

La DRFiP67, les doigts sur la couture du pantalon et peu reconnaissante de l'engagement des agents, propose de retenir en seul Pont Naturel pour l'année 2024, le vendredi 16 août. La CGT ne manquera pas de rappeler à la direction lors de la réunion du prochain Comité Social d'Administration Local (CSAL) qui traitera la question, qu'en Alsace Moselle, il y a 3 "ponts naturels" possibles en 2024 : le vendredi 10 mai, le vendredi 16 août et le vendredi 27 décembre, ce dernier du fait du jour férié de la Saint-Etienne le 26 décembre pour les 3 départements concordataires. En conséquence, nos représentants demanderont donc en séance de rajouter deux ponts naturels supplémentaires.

Les agents en ont soupé des réformes qui dégradent leurs conditions de travail et le service public. Ce n'est pas à eux à payer les pots cassés !

Suppression des chèques vacances pour les retraités

POURQUOI FAIRE MIEUX QUAND ON PEUT FAIRE PIRE ?



La prime avant la déprime ?

Avant même que la plupart des agents aient réussi à décider comment investir leur faramineuse prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (pour rappel la majorité des fonctionnaires n'a perçu que le montant minimum de 300 euros...), la Direction Générale planche déjà sur une nouvelle prime !

Destinée à l'ensemble des agents ayant contribué au déploiement de GMBI, cette prime d'un montant prévu de 500 euros est déjà sujette à polémique.

En effet, comment en décider de manière objective les bénéficiaires ?

Les agents des SIP et des SDIF uniquement, les agents des centres de contact car également sollicité par les appels, les SIE car concernés par les SCI ?

Bref, la liste est extensible à l'infini et comme c'est malheureusement trop souvent le cas, cette prime risque davantage de devenir une pomme de discorde qu'un véritable cadeau...

Le gouvernement a décidé, en catimini et durant les vacances scolaires estivales, de supprimer les chèques vacances pour les retraités à compter du 1er octobre 2023. Ces derniers constituaient environ 25 % des bénéficiaires.

Belle leçon de solidarité de la part d'un gouvernement qui se veut à l'écoute de la population en sachant que les chèques vacances sont principalement attribués et subventionnés pour les personnes aux revenus modestes ! La CGT est à vos côtés pour défendre vos droits, en période d'activité comme en période de retraite, et pour en conquérir de nouveaux, car la défense de vos droits ne s'arrête pas avec votre travail.

En cette période d'inflation, cette décision injuste est une attaque supplémentaire contre le pouvoir d'achat qui s'ajoute à la paupérisation que les retraités subissent.

En parallèle (ou en même temps ?), le gouvernement décide de continuer ses cadeaux fiscaux aux entreprises les plus riches (150 à 200 milliards d'aides annuelles versées aux entreprises sans contrepartie ni contrôle pour l'essentiel dont 75 milliards d'exonération de cotisations sociales sur l'ensemble des branches).

Alors clairement cette suppression des chèques vacances pour les retraités n'est pas la conséquence d'un problème d'argent disponible dans les caisses de l'État mais bien d'un choix politique : celui de favoriser les plus riches par des ristournes à gogo et de faire croître la pauvreté par des suppressions d'aides ciblées. Bienvenue en Macronie libérale.

Pour la CGT, d'autres choix sont possibles. Exigeons ce qui nous revient de droit ou obtenu par des luttes historiques ! Exigeons un véritable partage des richesses !

Informatique à la dérive

Y'a des jours où on ferait mieux de rester couchés !

Prenons lundi 16 octobre, par exemple. T'arrives au bureau, tu vas saluer tes collègues, tu allumes ton PC, tu rentres identifiant et mot de passe ..., tiens, la DGFIP te reconnaît pas – plus. Ah, faute de frappe sans doute ou majuscules verrouillées ! Tu recommences. Pareil. Ohhh ... pas normal. Tu te rencardes à droite et à gauche, même constat chez certains collègues.

Ce lundi 16 octobre a encore été une journée noire sur les routes de la data : jusqu'à 165 applicatifs sur les 312 que recense le PSN (isac.appli.dgfip) en carafe.

La Cigogne tient à saluer le dévouement des équipes des ESI qui gèrent ces situations de plus en plus fréquentes.

À l'heure de la dématérialisation quasi-générale, sans informatique, c'est un peu compliqué.

Heureusement, il y a les baby-foot et autres jeux de société reçus grâce au Fond CVT.

Comment ça, tout le monde n'en a pas eu ???
Même si la CGT a déposé un droit d'alerte concernant l'informatique en début d'année 2023, il n'y a hélas pas d'évolution positive : les difficultés de connexion et les bugs de nombre d'applications informatiques de la DGFIP demeurent et chaque collègue peut observer au cours de la journée l'apparition des « pop-up » des AT Tadoo lui annonçant l'indisponibilité de telle ou telle application.

Le Cadre d'Objectifs et de Moyens (COM, vous aurez remarqué que ce n'est plus un Contrat d'Objectifs et de Moyens car la direction s'est rendue compte, tardivement, que pour signer un contrat il faut être d'accord et être au moins deux) est ambitieux et « prévoit » **une progression du taux de disponibilité des applications ... diviser par deux la durée d'indisponibilité par rapport à 2022.**

Pour arriver à cette progression, la route est longue, longue, longue ... très longue ... trop longue.

Mais au bout ...

Z'oraux est arrivé !

La CGT Finances Publiques propose chaque année à ses adhérents, une aide à la préparation orale des concours de la DGFIP. Cette aide consiste à :

- accompagner le candidat admissible dans la rédaction de son dossier « Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) » et/ou de sa présentation, le conseiller afin de mettre en valeur son parcours, ses compétences et sa carrière professionnelle,
- mettre le candidat dans les conditions de l'oral de concours avec un oral blanc suivi d'un véritable débriefing, afin de préparer les candidats et de leur donner des conseils en matière de méthodologie,

– apporter une aide régulière tout au long du processus de préparation en répondant aux questions des candidats et en leur fournissant une base documentaire.

Alors, **en tant qu'adhérent**, n'hésitez pas à solliciter une aide personnalisée auprès des militantes et militants de la CGT Finances Publiques.

Pour nous contacter, cliquer : [ici](mailto:aideconcours@cgt.fr) ou aideconcours@cgt.fr